



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83711

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conséquences de la suppression, décidée par le CIMAP du 17 juillet 2013, du Groupe d'experts et groupes de travail du rapport d'experts sur la prise en charge médicale des personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine.

Texte de la réponse

L'action de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale visant à réaliser un important effort de rationalisation des commissions consultatives de l'Etat. Cet effort se traduit par les suppressions et regroupements décidés lors des comités interministériels de la modernisation de l'action publique intervenus le 2 avril 2013 (CIMAP 2) et le 17 juillet 2013 (CIMAP 3). Ces décisions visent, au total, la disparition, par suppression ou par fusion, de 168 instances consultatives, soit une diminution de 25 % du nombre total de ces instances. C'est dans ce contexte que le groupe de travail d'experts sur la prise en charge médicale des personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) a été supprimé par le décret no 2014-132 du 17 février 2014 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif. Les instances telles que la Haute autorité de santé, émettent des recommandations pour ce qui concerne la prise en charge des personnes infectées par le VIH ; des instances spécifiques telles que l'agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales (ANRS) et le conseil national du sida et des hépatites virales chroniques œuvrent à garantir la prise en charge et l'accompagnement des personnes infectées par le VIH. Ces deux instances ont été missionnées par la ministre de la santé le 19 novembre 2012 pour coordonner la rédaction du rapport d'experts sur la prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH ; ce rapport a été publié en juillet 2013 sous l'égide du Pr Morlat et a été mis à jour en octobre 2015.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83711

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4816

Réponse publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 326